

INFOGRAPHISTE multimédia

Le rôle de l'infographiste multimédia se situe entre l'édition, l'informatique et l'audiovisuel. A la demande du client, il participe à la création d'un produit multimédia : cédérom, DVD, site internet et intranet... Lors de la conception, il définit le contenu du produit : il choisit et organise les éléments visuels (images, illustrations, animations, vidéos...), les sons et les textes en suivant un fil conducteur, garant d'un ensemble cohérent et de l'unité du produit. A lui de rendre le contenu attractif !

L'infographiste multimédia est l'architecte du produit. Il conçoit le cheminement de lecture, la navigation dans le programme, l'architecture des pages, l'arborescence... Il est l'ambassadeur de l'ergonomie et de l'interactivité.

Il travaille dans des sociétés éditrices de produits multimédia, agences de communication/publicité, web agency et SSII ou studios graphiques intégrés à des entreprises de tous secteurs d'activité.

Programme (488h)

Le code HTML / CSS	24 h
Les newsletters	24 h
Mise en page Web avec Dreamweaver	96 h
Développement avec PHP	96 h
Techniques d'animations/son avec Flash Action Script	72 h
Gestion du Son Numérique	16 h
Intégration vidéo et effets spéciaux Pour le Web	48 h
Méthodologie gestion de projet Web	48 h
Évaluation /Accompagnement	64 h

Organisation Pratique

- Alternance cours en centre / Période en entreprise . Pour un Contrat de 12 mois :
 - . les 5 premiers mois : 3j en centre / 2 j en entreprise (chaque semaine)
 - . les 7 mois suivants : 1j en centre par mois / le reste en entreprise
- Évaluations régulières des compétences et des aptitudes professionnelles acquises.
- Tutorat recommandé.

Pré requis

- Sensibilité artistique et esthétique. Capacités d'écoute, adaptabilité, autonomie, curiosité et rigueur
- Bonne culture du multimédia (interactivité, animations...)
- Connaissances du langage HTML : avoir réalisé au moins un site simple dit « vitrine »
- Capacité d'analyse et de synthèse, raisonnement logique numérique.

Validation

Préparation au TP du Ministère du Travail
INFOGRAPHIE EN MULTIMEDIA
(Niveau III - Equivalent BAC+2)

LES GRANDES LIGNES

Le contrat de professionnalisation alterne formation et travail en entreprise. Il remplace depuis le 1er Octobre 2004, les contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation.

Quels sont ses objectifs ?

Recruter et qualifier sur mesure
Favoriser le maintien dans l'emploi des salariés en CDI par des actions de formation qualifiantes

Pour quel public ?

Vous pouvez bénéficier d'un contrat de professionnalisation si:

- Vous avez entre 16 et 25 ans révolus et vous êtes sortis du système éducatif
- Vous avez plus de 26 ans et êtes demandeur d'emploi

Qui peut vous recruter ?

Tout les employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle continue, à l'exception de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif

Quels avantages pour votre employeurs ?

Pour les -26ans : exo. totale des charges patronales pendant 6 mois pour tout contrat supplémentaire n-1
Pour les +45 ans : exo. des charges patronales SS et AF dans la limite du SMIC
Pour les +26 ans : prime de 2000 € versée par Pôle Emploi au trimestre (200 €/mois)

Quelle est la nature de votre contrat ?

Vous êtes en alternance :

- Soit en Contrat à Durée Déterminée de 12 à 13 mois (selon durée du travail dans l'entreprise d'accueil)
- Soit en Contrat à Durée Indéterminée avec une action de professionnalisation de 6 à 12 mois

Qui finance votre formation ?

Votre formation est financée par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) auquel votre employeur verse sa contribution. Les OPCA financent également parfois des aides au tutorat

Quelle rémunération ?

Niveau de Formation	Moins de 21 ans	Entre 21 ans et 25 ans	26 ans et plus
Qualification inférieure au Bac Pro ou équivalent, ou titulaire d'un Bac général	Au minimum 55% du SMIC	Au minimum 70% du SMIC	Au minimum 85% de la rémunération minimale conventionnelle sans être inférieur au SMIC.
Titulaire d'un Bac Pro, titre ou diplôme à finalité professionnelle de même niveau ou supérieur	Au minimum 65% du SMIC	Au minimum 80% du SMIC	

Mesures pour les jeunes : www.travail-solidarité.gouv.fr

Mesures pour les + 45 ans : www.pole-emploi.fr